

Certificat d'affichage

Je soussigné Raymond DEFIS, agissant en qualité de Maire de la Commune de Cazères, certifie que l'avis d'enquête publique relatif à la procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Cazères a été affiché de manière continue du **13 avril 2026 au 30 avril 2026 inclus**, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Cette procédure de modification de droit commun vise à permettre la réalisation des objectifs suivants :

- Mise en application du jugement du Tribunal Administratif du 22/10/2021, confirmé le 09/11/2023 par la Cour d'Appel Administrative de Toulouse.
- Rectifier une erreur matérielle en complétant le règlement écrit en cohérence avec le règlement graphique
- Permettre des projets de transformation et vente à la ferme en zone agricole
- Interdire l'installations et dispositifs photovoltaïques ou panneaux solaires au sol en zone UX, augmenter la hauteur maximale des constructions et ajuster les exigences de stationnement
- Modifier le règlement écrit afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Mettre à jour le linéaire commercial
- Identifier les arbres remarquables à protéger en application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme.

L'affichage a été effectué aux emplacements habituels réservés à l'information du public, ainsi qu'aux points concernés par la procédure de modification.

Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cazères, le 21/05/2026
Le Maire, DEFIS Raymond

